



الهيئة المغربية لسوق الرساميل  
ⵜⴰⵎⴰⵔⴰⵏⵜ ⵜⴰⵎⴰⵔⴰⵏⵜ ⵜⴰⵎⴰⵔⴰⵏⵜ ⵜⴰⵎⴰⵔⴰⵏⵜ  
AUTORITÉ MAROCAINE DU MARCHÉ DES CAPITALS

Rabat, le 17/10/2018

---

---

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

---

---

### Déclaration de franchissement de seuil de participation FS/EM/13/2018

L'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) porte à la connaissance du public que la société Sanlam Emerging Markets Ireland Limited, a déclaré, le 16 octobre 2018, avoir franchi, indirectement, à la hausse, le 9 octobre 2018, les seuils de participation de 5%, 10%, 20%, 33,33%, 50% et 66,66% dans le capital de Taslif SA, et ce, suite à l'acquisition de 100% du capital de la société Saham SA qui détient indirectement 14 876 394 actions Taslif SA.

Suite à cette acquisition, la société Sanlam Emerging Markets Ireland Limited détient indirectement 14 876 394 actions Taslif SA, soit 69,28% du capital de ladite société.

Dans les douze mois qui suivent le franchissement du seuil précité, la société Sanlam Emerging Markets Ireland Limited envisage d'arrêter ses achats sur la valeur Taslif SA.

Sanlam Emerging Markets Ireland Limited déclare agir de concert avec les sociétés Saham Assurance, Saham Finances, Saham Finances Participations et Saham SA.

**Autorité Marocaine du Marché des Capitaux :**

**Tél :** 05 37 68 89 75

**E-Mail :** [information\\_financiere@ammc.ma](mailto:information_financiere@ammc.ma)